

**CONCOURS INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS  
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

**SESSION 2023**

**ÉPREUVE DE NOTE**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :**

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;**
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;**
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;**
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**DOMAINE : FINANCES, BUDGETS ET INTERVENTION ÉCONOMIQUE**

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 25 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes rédacteur territorial au sein de la direction des finances d'Admiville (25 000 habitants).

Dans un contexte global d'inflation, les élus souhaitent mieux comprendre les enjeux budgétaires locaux liés aux augmentations des tarifs de l'énergie.

Dans cette perspective, la Directrice des finances vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les problématiques liées à la hausse des prix de l'énergie pour les finances des collectivités territoriales.

#### Liste des documents :

- Document 1 :** « Débat d'orientation budgétaire 2023. Rapport de présentation » (extraits) - *Ville de Villeneuve d'Ascq* - 7 février 2023 - 3 pages
- Document 2 :** « Les contrats d'énergie des collectivités territoriales en temps d'inflation » - *lagazettedescommunes.com* - Faustine Coache, Mathilde Jeanjacques - Octobre 2022 - 2 pages
- Document 3 :** « Impact de la crise énergétique sur les finances des collectivités territoriales » - *sénat.fr* - Consulté le 15 février 2023 - 2 pages
- Document 4 :** « Le prix de l'électricité en sept questions » (extraits) - *viepublique.fr* - 3 janvier 2023 - 1 page
- Document 5 :** « Rapport d'information sur la hausse du coût des énergies et son impact pour les collectivités territoriales » (extraits) - Françoise Gatel - *Sénat* - 27 juillet 2022 - 6 pages
- Document 6 :** « Débat d'Orientation Budgétaire 2023 » (extraits) - *Ville de Bourg-en-Bresse* - 19 décembre 2022 - 3 pages
- Document 7 :** « Hausse des prix de l'énergie : toutes les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement » - *ecologie.gouv.fr* - 30 janvier 2023 - 2 pages
- Document 8 :** « Les bons gestes des collectivités pour économiser l'électricité en hiver » (extraits) - *expertises.ademe.fr* - Consulté le 15 février 2023 - 2 pages
- Document 9 :** « Hausse du coût de l'énergie : quelles solutions pour les collectivités locales ? » (extraits) - *viepublique.fr* - 12 août 2022 - 2 pages

#### Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*